



THÉÂTRE
NOUVELLE
GÉNÉRATION
CENTRE DRAMATIQUE
NATIONAL - LYON



LE VIVIER

APPEL À PROJET 2021

Dispositif de soutien à la recherche en écritures scéniques
Théâtre Nouvelle Génération - Centre dramatique national de Lyon

- **Date d'ouverture de l'appel à projet** : jeudi 15 avril 2021
- **Date de dépôt des candidatures** : vendredi 21 mai 2021
- **Soutien pour les saisons 21-22 et 22-23**

Le Théâtre Nouvelle Génération - Centre dramatique national de Lyon est dirigé par le metteur en scène Joris Mathieu depuis 2015. Il développe un projet artistique tourné vers un théâtre des imaginaires, ouvert aux innovations scéniques, qui s'aventure aux frontières des autres disciplines.

Les missions du CDN sont celles d'une maison de créations qui accompagne les équipes artistiques en production, coproductions, résidences de créations et de recherche et la diffusion de spectacles (environ 20 spectacles par saison dont 10 créations coproduites par le CDN et 4 productions (spectacles ou installations) en tournée nationale et/ou internationale.

Le Théâtre Nouvelle Génération développe également un projet de décentralisation sur le territoire. Il mène par ailleurs un travail important de médiation auprès de tous les publics, de la toute petite enfance à l'âge adulte, par la tenue de nombreux projets d'éducation artistique et culturelle.

Le CDN dispose de 2 lieux : le TNG - Vaise (doté de 2 salles : 450 places et 90 places) et Les Ateliers - Presqu'île (doté de 2 salles : 190 places et 90 places).

1 _ PRÉSENTATION

Le Vivier est un dispositif de recherche en écriture scénique du **Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon**.

Le Vivier a pour enjeux d'accompagner la recherche en écritures scéniques, de favoriser l'échange de compétences, la circulation des idées et d'accompagner l'émergence de projets singuliers d'artistes, auteur·e·s, metteur·e·s en scène, issu·e·s d'horizons et de disciplines diverses. **Le Vivier** est un espace d'écriture, de recherche et développement et de prototypage en amont d'éventuelles perspectives de production, en émancipation d'une obligation de résultat immédiat mais cependant dans l'exploration d'un possible projet de création.

Dans le cadre de ce dispositif, **le Théâtre Nouvelle Génération** accompagne pendant deux ans, de l'écriture au prototypage, des artistes qui explorent des écritures singulières.

Le Théâtre Nouvelle Génération, soutient financièrement leurs phases d'écriture, de recherche et de développement en amont d'un projet de production.

Les artistes sont accueilli·e·s en résidence **aux Ateliers-Presqu'île** et sont amené·e·s à présenter publiquement les étapes de leurs recherches et expérimentations. En lien avec l'équipe du théâtre, ils ou elles inventent collectivement une série de rendez-vous qui permettent de partager avec les publics les enjeux de leurs recherches. Les artistes sont par ailleurs engagé·e·s à documenter leur processus de recherche et développement.

Chaque année, un bilan d'étape est réalisé avec chaque artiste du **Vivier** pour évaluer les apports de la recherche par rapport à la démarche artistique et la pertinence de continuer cette recherche, de la réorienter ou d'avancer vers un prototypage plus avancé en vue d'un futur passage en production.

2 _ CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets en cours de production sont exclus du dispositif. **Le Vivier** n'étant pas un dispositif d'aide au financement de projets déjà existants.

L'accompagnement « **Vivier** » s'adresse à la recherche personnelle d'un·e artiste, même si cette personne peut relier par ailleurs cette exploration à ses partenaires, notamment par la compagnie ou le collectif dont il ou elle fait éventuellement partie.

Le projet déposé aura pour enjeu explicite d'explorer des pistes en écritures scéniques, par l'expérimentation, hors des contraintes et de la temporalité de la production d'une œuvre.

3 _ CRITÈRES ET PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le jury de sélection est composé du comité de programmation artistique du TNG.

Après validation des critères d'éligibilité des projets à étudier, le jury prend en considération la dimension sensible et artistique ainsi que les potentiels de recherche et développement des projets afin d'en sélectionner quatre pour cette édition 2021 et 2022.

Dans la continuité des précédentes éditions, une attention particulière sera portée sur la parité des artistes invité·e·s à rejoindre le dispositif sur l'édition 2021.

Tout projet reçu incomplet ou hors délais ne sera pas présenté au jury.

4 _ MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

L'artiste accompagné·e par **Le Vivier** bénéficie d'une mise à disposition d'un plateau de répétition équipé, **aux Ateliers-Presqu'île du TNG**, pour une durée de 20 jours d'utilisation chaque année de l'accompagnement (soit 40 jours sur 2 ans). Cette mise à disposition s'organise selon les besoins et les disponibilités de l'artiste et les contraintes d'accueil du CDN. L'accueil en recherche et développement s'articule de préférence sur des résidences d'une durée de 10 jours consécutifs.

L'artiste accompagné·e par **Le Vivier** bénéficie d'une dotation de 10 000 € par année (soit 20 000 € sur 2 ans), dont une partie est obligatoirement versée sous forme de salariat direct à l'artiste (compatible avec le statut d'intermittence du spectacle).

Afin de protéger le cadre « hors-production » de la recherche et développement, l'artiste accepte les contraintes suivantes :

- La recherche en écriture du projet accompagné par **le Vivier** est exclusive à ce dispositif, sauf accord explicite du TNG
- L'artiste s'engage à rester dans le cadre strict du financement du **Vivier**.
- **Le TNG** se réserve le droit de mettre fin à l'accompagnement si les cadres du dispositif ne sont manifestement pas respectés par l'artiste.

5 _ RESTITUTION DE LA RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Durant chaque étape de résidence associée au projet, l'artiste s'engage à présenter publiquement sa recherche, selon des modalités à inventer avec l'équipe du CDN et en lien avec la nature et la forme de la recherche.

Par ailleurs, tout au long du processus de résidence et d'écriture, la recherche doit être documentée par l'artiste avec les outils et les médias qui lui semblent les plus pertinents et adaptés au projet, avec pour contrainte que la documentation finale puisse être facilement fonctionnelle, accessible et transmissible.

6 _ COMMUNICATION & VALORISATION

Une fois son projet sélectionné, l'artiste est tenu-e de mentionner le soutien apporté par **le Théâtre Nouvelle Génération - Centre dramatique national de Lyon** dans toutes ses actions de communication en lien avec le projet en indiquant la mention suivante « ce projet a été soutenu par le Théâtre Nouvelle Génération - Centre dramatique national de Lyon, dans le cadre du dispositif Le Vivier », en apposant - lorsque cela est possible, le logo du TNG.

Le logo du TNG et ses conditions d'utilisation seront fournis par le service communication du CDN.

7 _ DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être constitué de la manière suivante :

- Un dossier (format .pdf, 4 pages maximum) de présentation du projet de recherche contenant :
 - o Une note d'intention
 - o Des pistes de recherche
 - o D'éventuelles url vers des compléments en ligne
- Un CV à jour de présentation de l'artiste porteur-euse de projet
 Le dossier devra être envoyé par courriel avant le 21 mai 2021 à minuit, à l'adresse suivante : vivier@tng-lyon.fr À l'attention de Nicolas Rosette
 Collaborateur artistique, Théâtre Nouvelle Génération - CDN de Lyon
 Tout dossier incomplet ou hors-délais sera considéré comme non recevable.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT

Nicolas Rosette, collaborateur artistique, Théâtre Nouvelle Génération - CDN de Lyon
vivier@tng-lyon.fr



CALENDRIER

Lancement appel à projet Le Vivier : 15 avril 2021

Date limite de dépôt des candidatures : 21 mai 2021

Réunion du comité de sélection : fin mai 2021

Annnonce des résultats de la sélection et notification aux candidat-e-s : juin 2021

Début de mise en œuvre et résidences : automne 2021